

**Sous-section 2.—Services provinciaux et municipaux de bien-être**

L'assistance ou secours généraux et les divers services de bien-être rattachés à cette forme d'assistance, ainsi que le soin des vieillards et la protection et le soin des enfants négligés ou à charge sont régis par des lois provinciales de bien-être. La province et ses municipalités se partagent la responsabilité administrative et financière. Le ministère du Bien-être public ou de la Santé et du Bien-être de chaque province s'occupe de l'administration provinciale du bien-être, ainsi que d'autres formes d'assistance provinciale. Plusieurs ministères provinciaux du bien-être ont établi des bureaux régionaux à des fins administratives et aux fins de fournir des services consultatifs aux municipalités.

Des changements significatifs sont survenus dans les programmes provinciaux au cours des dernières années. Des lois nouvelles ou révisées ou de nouvelles méthodes dans certaines provinces ont servi de base à l'amélioration des normes de services et d'administration; on procède encore à la réévaluation des services.

Les changements notables aux programmes d'assistance générale ou d'aide d'appoint se sont accompagnés dans plusieurs provinces d'une nouvelle répartition des frais entre la province et les municipalités; il y a eu progrès dans l'établissement de normes administratives minimums et quant à l'encouragement des provinces à fixer des tarifs uniformes d'assistance. La contribution financière du gouvernement fédéral aux provinces en matière d'assistance-chômage (voir p. 286) a sans doute constitué un élément important dans la nouvelle démarcation des responsabilités entre la province et les municipalités.

Toutes les provinces envisagent de quelque façon la nécessité de faire des plans d'ensemble au bénéfice des vieillards. Un certain nombre d'entre elles ont accru leurs subventions de capital ou d'entretien aux municipalités et aux groupes de bénévoles en faveur de foyers pour les vieillards, et les provinces fournissent aussi de l'aide pour la construction d'habitations à bas loyer.

Les plus grandes réalisations en bien-être de l'enfance visent l'amélioration des normes et une plus grande flexibilité dans les services, en particulier des services préventifs individualisés auprès des enfants dans leur foyer, la création d'institutions spécialisées pour les enfants, et dans les tentatives en vue de trouver des foyers d'adoption pour tous les enfants qui en ont besoin.

Un nombre imposant d'agences bénévoles contribuent aussi au bien-être collectif, y compris le bien-être des familles et des enfants et des groupes ayant des besoins spéciaux comme ceux des vieillards, des immigrants arrivés récemment, des groupes de jeunesse et des prisonniers libérés. Les agences de bien-être des familles ou les agences mixtes de bien-être des familles et des enfants dans les centres urbains, par exemple, s'occupent de service social personnel auprès des familles qui ont besoin de conseils sur des problèmes comme ceux des relations matrimoniales, des relations entre parents et enfants et de l'établissement d'un budget familial. De nombreuses agences s'occupent de créer des services de consultation et des services des loisirs pour les personnes âgées ou à la retraite, et des organismes pour l'enfance et la jeunesse, dont les programmes à caractère récréatif et formateur de personnalité favoriseraient la participation en groupe à l'éducation physique et au camping, le développement de talents spéciaux et offriraient d'autres occasions d'exercer une activité saine. Les conseils de bien-être et les conseils locaux de planification s'occupent de préparer des plans et de coordonner les services locaux de bien-être.

Les agences et les institutions locales bénévoles sont d'habitude constituées en société en vertu d'une loi provinciale. Elles peuvent recevoir des subventions publiques selon la nature et le niveau des services qu'elles rendent, bien que, à l'exception des sociétés semi-publiques d'aide à l'enfance, leur principal appui puisse venir de caisses fédérées ou de caisses de bienfaisance ou des organismes qui les dirigent.

Les services de bien-être publics et privés souffrent d'une pénurie continue de travailleurs sociaux compétents. De brefs cours universitaires en service social, des instituts